

Réunion des Délégués du Personnel du mois d'avril Questions posées par la CFDT.

Quand la Direction s'obstine !!!

Comme à chaque réunion DP, en préambule, Mme Roche est revenue sur la présence des Représentants Syndicaux en réunion DP et nous a fait part de la directive donnée par la DRH pour tous les centres du groupe. La Direction se lance maintenant ni plus ni moins dans les menaces. En effet, elle autorise la présence des RS en réunion mais à la condition de déduire le temps passé sur le mandat ou alors en retenue sur le salaire !!! Ce comportement est inacceptable de la part d'une entreprise qui prône haut et fort « un haut niveau de dialogue social ».

La CFDT qui conteste, tout comme l'ensemble des autres OS, l'entêtement de la Direction sur ce sujet attend de pied ferme la Direction sur ce terrain si elle mettait ces menaces à exécution. Sans présager des suites à donner à ce type de comportement, la CFDT déplore la défiance qui s'installe. Mais force est de constater que la direction est beaucoup moins réactive et performante pour répondre à certaines questions posées depuis des mois et à apporter des réponses aux salariés concernés.

La CFDT appelle donc la Direction à un peu plus de raison et souhaite que les débats menés dans cette instance continuent à rester le plus constructif possible. Les élus CFDT émettent un dernier souhait : que la direction s'empresse davantage à répondre aux questions des salariés (paiement des primes d'équipes, permanence cadres...) plutôt qu'à rentrer dans un jeu stérile et usant pour toutes les parties.

N° 37/2009 : Paiements des primes d'équipes lors de congés et d'arrêts maladies.

Sur les feuilles de salaires du mois dernier, les salariés travaillant en équipes s'aperçoivent d'un certain nombre d'anomalies sur les paiements des primes d'équipes lors de congés et d'arrêts maladies. Suite à notre entretien du mardi 31 mars, pouvez-vous faire un point sur ces sujets qui durent et irritent de plus en plus l'ensemble des salariés ?

➔ Concernant les congés, le nouveau système Gestor n'est toujours pas correctement paramétré, la manipulation pour les prendre en compte se fait donc toujours manuellement. Pour les arrêts maladies, Mme Roche répond que des consignes ont été données courant mars en ce sens niveau paie (non paiement des primes d'équipes). Et effectivement, il s'agit d'une disposition erronée, information de ce jour, qui sera corrigée.

La CFDT est intervenue en début de semaine auprès du service RH ainsi qu'au niveau central, afin de remédier à l'ensemble de ces anomalies et qu'une réponse claire soit apportée le plus tôt possible aux salariés. En effet, ces problèmes sur le paiement des primes d'équipes semblent récurrents et exaspèrent de plus en plus les personnels depuis plusieurs mois déjà. Le système est effectivement à mettre en cause mais attention aux interprétations de certains qui vont dans le sens de pénaliser les salariés... Après avoir rencontré des difficultés sur l'ensemble des absences possibles, voici ce qu'il faut retenir :

- Absence pour congés : primes d'équipes payées (sans panier, transport ...)
- Absence pour formation : primes d'équipes payées (sans panier, transport ...)
- Absence sur temps mandats élus : primes d'équipes payées (sans panier, transport ...)
- Absence pour maladies : primes d'équipes payées (sans panier, transport ...)
- Sur des absences inférieures à ½ journée, et sur horaires d'équipes : primes d'équipes payées ainsi que panier, transport ...

La CFDT conseille de faire preuve de vigilance en contrôlant systématiquement le bulletin de salaire. Ses élus DP continuerons de suivre ce dossier avec la plus grande attention.

N° 38/2009 : Permanences cadres.

Lors de la dernière réunion DP, vous nous indiquez attendre une réponse de la DRH sur le sujet des rémunérations des permanences cadres, avez-vous eu un retour à votre demande ?

➔ Cette question est toujours en cours de traitement avec la DRH. Une refonte du système pourrait être envisagée.

Mme Roche nous précise que des discussions récentes sur ce sujet ont eu lieu. Le nouveau système fera l'objet d'une présentation en CE. Mais quand ???

N° 39/2009 : Recensement médailles du travail.

Suite aux nouvelles dispositions du nouvel accord classification, carrière et rémunération, pouvez-vous nous indiquer si vous avez recensé les personnels pouvant prétendre aux médailles du travail pour cette année ?

➔ Une étude sera menée dans les prochains jours par le service RH, un questionnaire est à l'étude pour connaître le passé professionnel de chacun. Comme chaque année, la campagne d'attribution des médailles est prévue en juillet.

La CFDT est intervenue pour évoquer les cas des personnels pouvant bénéficier, dans le cadre du nouvel accord, des dispositions d'attributions lorsque « la pénibilité de l'activité exercée » justifie une ouverture de droit à la retraite anticipée (OSD). Dans ce cas les médailles sont accordées après 18, 25, 30 et 35 ans de services. Sur ce sujet, la CFDT a demandé d'examiner la situation de chaque salarié concerné et de vérifier que tous puissent percevoir les quatre niveaux que comporte les médailles du travail. A cette question, la direction admet ne pas connaître le fonctionnement exact et questionnera la DRH sur ce sujet.

N° 40/2009 : Point sur la réalisation des EAD 2009.

Pouvez-vous nous faire un point sur la réalisation des Entretiens d'Activités et Développement ?

➔ Par secteur de l'établissement cela donne 30% pour le pôle administration, 11% pour la BU MCO/APC, 81% pour la BU INGE et 84% pour la BU US/TTS. Pour l'usine de Bar 100% des EAD sont réalisés. En global sur Nexter Mechanics 64.82% des EAD sont réalisés et saisis.

La CFDT note que pour des raisons diverses le planning est dépassé (fin février pour les cadres et fin mars pour les mensuels). Même si on est loin des dérives du passé, il reste toujours regrettable de constater le manque de réaction de certains secteurs sur ce sujet, qui nous semble pourtant primordial autant pour le salarié que pour l'entreprise.

N° 41/2009 : Réunions de communication.

Pouvez-vous nous faire un point par service sur les réunions communication réalisées ?

➔ Sans rentrer dans le détail, Mme Roche répond qu'en moyenne une voire deux réunions mensuelles ont lieu par ateliers ou services de l'établissement.

La CFDT partage tout comme la RRH le fait que là aussi certains secteurs (les mêmes ?) doivent s'améliorer et souhaite que ce type d'information devienne naturel et donc régulier pour tous les managers.

N°42/2009 : Permanences mutuelles : planning, horaires et coordonnées téléphoniques.

Pouvez-vous communiquer le planning et les horaires des prochaines permanences mutuelles ainsi que les coordonnées téléphoniques de Mme Gaussen ?

➔ Concernant les permanences de la mutuelle sur le centre, Mme Gaussen sera présente de 10h à 15h les jeudis 23 avril, 28 mai et 18 juin 2009.

Le numéro communiqué est celui de la plateforme de la mutuelle : 0810 001 018.

L'absence constatée lors de la permanence du mois de mars, de l'après midi, était exceptionnelle et ne se reproduira pas.

N° 43/2009 : Jobs d'été pour les enfants des personnels.

Avez-vous pris une décision concernant les Jobs d'été pour les enfants des personnels ?

➔ Cette opération est renouvelée cette année. Pour le mois de juillet 6 postes sont proposés.

Suite à notre question, une note sur ce sujet a été diffusée en début de mois.

**VOUS ENTENDEZ PRIVILEGIER UN SYNDICALISME
D'ACTIONS ET RESPONSABLE : REJOIGNEZ LA CFDT**